



Faculté de théologie et des sciences des religions

Guide de stage

À l'intention des stagiaires
et des personnes répondantes dans les milieux
pour les guider dans les stages en sciences des religions et théologie,
aux trois cycles d'études
(à l'exclusion des stages cliniques en milieux de santé)

Révision Mai 2016

Introduction	3
1. Admission aux stages	4
1.1 Conditions d'admission.....	4
1.2 Procédures d'admission.....	4
2. Qu'est-ce qu'un stage ?	5
2.1 La définition des stages.....	5
2.2 Les objectifs	5
2.3 Les exigences.....	6
2.4 Les domaines de réalisation du stage de 1 ^{er} cycle	6
2.5 Les domaines de réalisation du stage de cycles supérieurs	7
3. Le financement / La rémunération	8
4. Le déroulement du stage	8
4.1 L'inscription au stage	8
Inscription au programme de stages.....	8
Inscription pour les étudiants étrangers	8
Modalités pour trouver un lieu de stage	8
4.2 Le stage.....	8
Calendrier du stage.....	8
Contrat de stage.....	8
Encadrement et suivi	9
Modalités en cas d'absence	9
4.3 L'évaluation du stage	9
Échéancier de l'évaluation	9
Mesures concernant le dépôt des documents ou des travaux.....	9
Date limite pour l'attribution des notes.....	9
Règlement disciplinaire sur le plagiat et la fraude	9
Remarque générale	10
5. Les rôles et responsabilités des intervenants dans les stages	10
5.1 Le stagiaire	10
5.2 La personne répondante dans le milieu	10
5.3 Le chargé de cours superviseur de stage.....	11
5.4 En cas de problèmes.....	11
6. La couverture d'assurance pour les stagiaires	11
7. Conclusion	12

INTRODUCTION

La Faculté de théologie et de sciences des religions (FTSR) offre des stages accessibles à tous ses étudiants aux trois cycles d'études. Ces stages se déroulent dans des milieux religieux, interreligieux, communautaires, sociaux ou scolaires.

Afin de leur permettre de se familiariser avec la pratique réelle du milieu, le programme de stages amène les étudiantes et les étudiants de 1^{er} cycle à identifier une thématique et à analyser des problèmes pratiques alors qu'aux cycles supérieurs, ils seront plutôt appelés à concevoir un projet et à le réaliser. Des activités de rédaction les sensibilisent à développer une réflexivité à l'épreuve de la pratique. L'évaluation du stage est assurée par le superviseur de stage et soutenue par la personne répondante qui accueille le ou la stagiaire dans le milieu.

Ce document s'inspire des *Balises pour la rédaction d'un guide de stage* diffusées par le vice-rectorat aux études de premier cycle en 2013. Il a été préparé par Nancy Labonté, à l'époque responsable de formation professionnelle de la Faculté de théologie et des sciences des religions (FTSR), en collaboration avec l'équipe du vice-décanat de la FTSR. Dans ce document, nous employons la forme masculine pour désigner tout aussi bien les femmes que les hommes, et ce, dans le seul but d'alléger le texte.

1. ADMISSION AUX STAGES

1.1 Conditions d'admission

Au 1^{er} cycle :

1. Avoir obtenu une moyenne minimale de 2,7 (B-) dans les cours suivis dans son programme actuel ou l'équivalent dans le programme ayant servi de base d'admission.
2. Témoigner d'une bonne connaissance de la langue d'usage du milieu de stage.

Aux cycles supérieurs :

1. Avoir obtenu une moyenne minimale de 3,0 (B) dans les cours suivis dans son programme actuel ou l'équivalent dans le programme ayant servi de base d'admission.
2. Témoigner d'une bonne connaissance de la langue d'usage du milieu de stage.
3. Avoir obtenu l'approbation du responsable de programme.

1.2 Procédures d'admission

Au 1^{er} cycle :

L'étudiant qui tente de s'inscrire aux cours de stage reçoit un message lui disant qu'il ne peut s'inscrire lui-même et que son inscription doit être approuvée par la FTSR.

L'étudiant doit alors communiquer avec la responsable de la gestion et de l'organisation académiques pour une entrevue. Celle-ci discute des motivations de l'étudiant à vouloir vivre un stage et de la cohérence de cette formation avec l'horizon professionnel envisagé par l'étudiant. Elle vérifie si l'étudiant rencontre les conditions d'admission au stage énoncées ci-haut.

Si l'avis est favorable, l'étudiant s'inscrit auprès de la TGDE.

Aux cycles supérieurs :

L'étudiant doit communiquer avec son directeur de recherche ou avec le responsable de programme pour une entrevue. Celui-ci évalue la pertinence du stage dans le cadre u programme d'études envisagé. Il vérifie si l'étudiant rencontre les conditions d'admission au stage énoncées ci-haut.

Si l'avis est favorable, l'étudiant s'inscrit auprès de la TGDE.

2. QU'EST-CE QU'UN STAGE ?

2.1 La définition des stages

Au *premier cycle*, le stage 1 permet d'ajouter une expérience pratique à ses études théoriques ou de s'engager dans une démarche inductive d'apprentissage par l'exploration d'un milieu de stage et de ses activités. Le stage 2 permet d'intégrer une activité d'un milieu avec les savoirs que ce milieu exige afin de déployer des connaissances acquises dans son programme d'étude ou d'accumuler de nouvelles connaissances de terrain qui serviront pour la poursuite des études théoriques.

Aux *cycles supérieurs*, le stage donne l'occasion de s'engager dans une démarche inductive d'apprentissage et d'analyse réflexive. Le stage 1 permet de concevoir un projet original répondant à une problématique du milieu qu'on aura documentée. Le stage 2 offre la possibilité de réaliser le projet conçu au 1^{er} stage. Il offre ainsi à l'étudiant l'occasion de définir son champ de spécialisation professionnelle.

2.2 Les objectifs

Au 1^{er} cycle :

L'objectif général du stage 1 consiste à explorer l'activité d'un milieu : stage d'exploration

L'objectif général du stage 2 consiste à intégrer l'activité d'un milieu : stage d'intégration

Au 2^{ème} cycle :

L'objectif général du stage 1 consiste à analyser une pratique, possiblement la sienne propre, et de concevoir un projet répondant aux besoins d'un milieu : stage de conception

L'objectif général du stage 2 consiste à analyser une pratique, possiblement la sienne propre, et de réaliser et évaluer le projet conçu : stage de réalisation

Tous ces cours, aux trois cycles, génèrent 3 crédits dans leur cursus respectif et sont offerts à tous les programmes.

2.3 Les exigences

- ✓ Compléter le formulaire d'entente et le faire signer par le répondant dans le milieu. Ce document est obligatoire pour commencer le stage.
- ✓ Faire un minimum de 85 heures sur le terrain. À répartir selon les disponibilités et les activités du milieu (env. 12 jours répartis sur le trimestre)
- ✓ Participer aux rencontres en classe pour les cinq premières semaines et une rencontre au début de la deuxième moitié du trimestre
- ✓ Faire les lectures obligatoires (voir le plan de cours)
- ✓ Compléter les travaux oraux et écrits spécifiés au plan de cours

2.4 Les domaines de réalisation du stage de 1^{er} cycle

Chaque trimestre, les stagiaires doivent expérimenter un minimum de 85 heures de présence dans un milieu sélectionné avec l'aide du chargé de cours superviseur de stage. Si le stagiaire travaille déjà dans un milieu, il est possible d'y développer un nouveau créneau. Dans les deux cas, il s'agit de suivre la progression *exploration* (stage 1) → *intégration* (stage 2). Voici quelques exemples :

- ✓ Stage en pastorale sociale
 - Responsabilité : assister divers intervenants partenaires de l'agente de pastorale sociale d'une unité paroissiale
 - Travail thématique d'exploration : réfléchir à une pastorale de la faim
 - Projet d'intégration : animer un atelier sur Marie présenté en CHSLD
- ✓ Stage en pastorale de la responsable de la Mission des femmes dans sa propre Église de Jésus-Christ des Saints des Derniers Jours
 - Responsabilité : approfondir et renouveler sa connaissance de la Mission des femmes dans son Église
 - Travail thématique d'exploration : rédiger l'historique centenaire de la Mission des femmes
 - Projet d'intégration : animer un atelier pour les femmes sur le Christ au quotidien
- ✓ Stage en sciences des religions appliquées dans un centre œcuménique national
 - Responsabilité : explorer et coordonner des programmes
 - Travail thématique d'exploration : concevoir un document vidéo sur les pratiques écologiques de diverses religions
 - Projet d'intégration : animer des rencontres de dialogue interreligieux

- ✓ Stage en sciences des religions appliquées d'une intervenante dans le refuge pour itinérants où elle travaille
 - Responsabilité : réaliser des activités de développement personnel
 - Travail thématique d'exploration : repérer la présence du religieux et du spirituel dans cet espace
 - Projet d'intégration : animer des ateliers de développement spirituel pour les résidents
- ✓ Stage en sciences des religions appliquées dans une école secondaire
 - Responsabilité : assister un animateur de vie spirituelle et d'engagement communautaire (AVSEC)
 - Travail thématique d'exploration : élaborer une réflexion sur le thème de l'approche d'animation centrée sur l'action
 - Projet d'intégration : piloter un projet d'aide mutuelle pour contrer le décrochage scolaire

2.5 Les domaines de réalisation du stage de cycles supérieurs

Chaque trimestre, les stagiaires doivent expérimenter un minimum de 85 heures de présence dans un milieu sélectionné avec l'aide du chargé de cours superviseur de stage. Si le stagiaire travaille déjà dans un milieu, il est possible d'y développer un nouveau créneau. Dans les deux cas, il s'agit de suivre la progression *conception* (stage 1) → *réalisation* (stage 2). Voici quelques exemples :

- ✓ Stage en pastorale dans un centre correctionnel
 - Responsabilité : assister un aumônier carcéral
 - Travail de conception : planifier un événement rassemblant des invités pouvant servir de modèles d'intégration sociale à la population carcérale
 - Réalisation : obtenir les autorisations nécessaires, faire la promotion et réaliser l'événement
- ✓ Stage dans un salon funéraire
 - Responsabilité : assister le directeur du Salon dans l'accueil des familles
 - Travail de conception : élaborer un processus d'accueil des familles et d'écoute de leurs besoins pour la réalisation de célébrations au Salon
 - Réalisation : accueillir une famille, l'accompagner dans la préparation du séjour au Salon funéraire et de la célébration qui le clôture

3. LE FINANCEMENT / LA RÉMUNÉRATION

Le stage n'est pas rémunéré. Toutefois le milieu d'accueil est libre de verser une bourse d'études.

4. LE DÉROULEMENT DU STAGE

4.1 L'inscription au stage

Inscription au programme de stages

Les conditions d'admission et la procédure d'inscription aux stages sont décrites dans la section 2.

Inscription pour les étudiants étrangers

Si le stage se déroule à l'extérieur de l'Université, les étudiants étrangers doivent procéder à une demande de permis de travail COOP¹ avant l'inscription au stage.

Modalités pour trouver un lieu de stage

Pour trouver un lieu de stage, nous encourageons une recherche proactive accompagnée par le chargé de cours superviseur de stage qui encadre les stagiaires dans la formulation de leur offre de service. La recherche peut s'effectuer avant le début du trimestre ou le lendemain du premier cours. Il est possible de prendre rendez-vous avec le superviseur pour cibler un milieu. Parfois, des projets de stage sont proposés par certains milieux. Un stage peut aussi se dérouler à l'étranger. Dans ce cas la participation au cours et les rencontres avec le superviseur se dérouleront sur le logiciel *Skype*.

4.2 Le stage

Calendrier du stage

Les dates précises du calendrier général du cours de stage sont détaillées sur le syllabus du cours. Il demeure que le calendrier de stage est flexible en fonction de la grande variété des stages à chaque trimestre. Les dates du calendrier spécifique de chaque stage sont détaillées sur le formulaire de projet de stage.

Contrat de stage

Le formulaire de projet de stage est disponible sur le *StudiUM* des stages et il agit comme un contrat. Sur ce document, l'étudiant précise son objectif spécifique et le milieu fait état du projet proposé au stagiaire. Le document contractuel précise aussi la date de début et de fin des

¹ Les informations pour l'obtention du permis de travail COOP sont disponibles sur le site du Gouvernement du Canada, à l'adresse suivante : <http://www.cic.gc.ca/francais/etudier/travailler-coop.asp>

activités, ainsi que la répartition du temps de présence. Ce contrat doit être approuvé et signé par le chargé de cours superviseur de stage, la personne répondante du milieu de stage² et l'étudiant et ce, avant même le début des heures sur le terrain. Le milieu de stage reçoit une copie de ce document et le stagiaire garde l'original signé dans son cahier de bord. Cette pièce est obligatoire pour créditer le stage.

Plusieurs raisons peuvent entraîner une demande de rupture du contrat et, dans ce cas, il est important de consulter le superviseur de stage.

Encadrement et suivi

Le superviseur de stage joue un rôle de soutien à la recherche de stage et à la définition des éléments du contrat. Il intervient en cas de difficultés pendant le stage.

Modalités en cas d'absence

Les modalités en cas d'absence doivent se calquer sur les politiques et pratiques du milieu de stage. Il est primordial que le stagiaire s'informe auprès du répondant dans le milieu de la manière dont il doit motiver son absence. Une feuille de route permet de compiler les heures de présence dans le milieu et le répondant dans le milieu doit la signer à la fin du stage. Cette pièce est obligatoire pour créditer le stage. Dans le cas d'un stage incomplet, il est important de consulter le superviseur de stage pour organiser une alternative afin de créditer le cours.

4.3 L'évaluation du stage

Toutes les informations précises quant aux modalités d'évaluation se retrouvent dans le plan de cours.

Échéancier de l'évaluation

Les échéances sont précisées sur le syllabus du cours.

Mesures concernant le dépôt des documents ou des travaux

Les travaux écrits doivent être déposés par courriel en format *Word* ou *PDF*.

Date limite pour l'attribution des notes

Si les heures de présence dans le milieu se prolongent au-delà de la fin du trimestre, il est possible de demander une remise de l'évaluation au trimestre ultérieur.

Règlement disciplinaire sur le plagiat et la fraude

Le règlement disciplinaire sur le plagiat et la fraude concernant les étudiants s'applique aussi dans le contexte des stages.

² Sur le rôle de la personne répondante, voir le point 6.2.

Remarque générale

Peu importe la situation ou le contexte dans lequel le stage se déroule, l'évaluation des étudiants est faite dans le respect du règlement pédagogique, comme pour tout autre cours. Il est certain que le milieu de stage offre une contribution essentielle à l'évaluation des stagiaires. Toutefois, en conformité avec le règlement pédagogique, la responsabilité finale de l'évaluation incombe à l'Université et doit être assurée par le chargé de cours superviseur de stage.

5. LES RÔLES ET RESPONSABILITÉS DES INTERVENANTS DANS LES STAGES

5.1 Le stagiaire

Les responsabilités des étudiants sont relatives au respect des exigences pédagogiques, mais aussi aux attentes en ce qui a trait au « savoir agir » dans leur milieu de stage. Il est important d'avoir une attitude professionnelle, de respecter l'éthique du milieu, le code vestimentaire, l'utilisation des technologies et des téléphones intelligents, etc. Outre ces aspects, le stagiaire a la responsabilité de :

- ✓ trouver un milieu de stage, en concertation avec le superviseur de stage le cas échéant
- ✓ définir l'objectif spécifique d'un projet de stage, selon les exigences du niveau (1^{er} cycle ou cycles supérieurs), en concertation avec le superviseur de stage et la personne répondante le cas échéant
- ✓ estimer les qualifications requises afin de se développer professionnellement
- ✓ se situer par rapport aux pratiques professionnelles du milieu
- ✓ si le milieu l'exige, fournir une déclaration d'antécédents judiciaires

5.2 La personne répondante dans le milieu

Le milieu qui accueille le stagiaire désigne un répondant qui est responsable de :

- ✓ faire équipe avec le stagiaire afin de déterminer son horaire et de convenir des objectifs spécifiques en signant le contrat de stage qui amorce officiellement le stage
- ✓ intégrer le stagiaire dans l'équipe et lui permettre d'observer les activités professionnelles qui s'y déroulent
- ✓ soutenir le stagiaire dans la planification d'une activité selon les exigences du niveau d'études (1^{er} cycle ou cycles supérieurs) et lui permettre de la présenter si le stage dure deux trimestres
- ✓ attester les heures de présence dans le milieu

- ✓ évaluer le stagiaire selon les critères proposés

5.3 Le chargé de cours superviseur de stage

La Faculté délègue un superviseur de stage qui :

- ✓ rencontre les étudiants en entrevue avant l'inscription au stage
- ✓ présente le syllabus du cours et anime les rencontres en classe
- ✓ supervise les activités de stage par un suivi auprès des étudiants inscrits
- ✓ s'assure de la teneur pédagogique du projet en approuvant le contrat de stage
- ✓ encadre l'étudiant dans la mise en œuvre de son projet de stage
- ✓ en cas de mésentente entre le stagiaire et le milieu, agit comme médiateur

5.4 En cas de problèmes...

En cas de problème, communiquez avec le superviseur de stage par courriel.

De plus, il y a des ressources spécialisées disponibles à l'Université auxquelles les étudiants peuvent faire appel au besoin. Par exemple :

- le Centre de santé et de consultation psychologique;
- le Centre de communication écrite.

6. LA COUVERTURE D'ASSURANCE POUR LES STAGIAIRES

De manière générale, les étudiants de l'Université de Montréal qui effectuent des stages à l'extérieur de l'institution bénéficient de **deux couvertures d'assurances** :

- A) Responsabilité civile et professionnelle
- B) Accidents – blessures physiques

Toutefois, si l'étudiant effectue son stage **à l'extérieur du Québec**, il est recommandé de se procurer une assurance-voyage médicale.

Pour l'information relative à ces protections, vous pouvez consulter le site :

<http://www.fin.umontreal.ca/assurances/faq/>

Important

La couverture d'assurance de l'Université s'applique uniquement **si l'étudiant est bel et bien inscrit au cours (stage) au moment de sa présence en milieu de stage et si le formulaire**

contractuel de projet de stage a été signé par le milieu. Par conséquent, la couverture d'assurance ne s'applique pas lors de visites préalables au stage lorsqu'elles ont lieu avant le début officiel du cours (stage) ou après la fin du cours (stage).

Note : L'information dans la présente section (*La couverture d'assurance pour les stagiaires*) ne peut se substituer à un avis juridique.

7. CONCLUSION

À tous les niveaux d'étude, la pertinence du stage se trouve dans la familiarisation avec un milieu professionnel. Son utilité réside dans son rôle d'intégration sociale. Mais au-delà de ces visées productives et sociales, le stage est un lieu de transformation de soi, un carrefour d'idées, d'apprentissages et de choix. Plus particulièrement, les stages de cycles supérieurs peuvent aussi être le point de départ fécond d'une recherche, ou le lieu d'une réflexion critique.

Dans tous les cas, les stages constituent un complément précieux à la formation académique dispensée dans les cours.